

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 février 2014 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt et un février deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI

Excusé(e)s :

Absent(e)s : Havva ISIK, Carole COURTIAL

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.

Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.

Rapport N° 45
DÉNOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA FRATERNITÉ

La Ville de Clermont-Ferrand a construit un terrain de grand jeu en gazon synthétique ainsi qu'un bâtiment vestiaires au sein du Parc de la Fraternité, sis rue Alphonse-Daudet.

Cet équipement permettra la pratique du football et d'autres sports de plein air dans le domaine éducatif (scolaires et universitaires), dans le domaine sportif (clubs) et dans le domaine ludique (usagers).

Ce nouveau site sportif dispose également de tennis en extérieur qui seront rénovés prochainement ainsi que deux terrains extérieurs de basket-ball en accès libre.

Le Conseil de la Vie Locale de Croix de Neyrat a proposé que le nouveau stade implanté au cœur du Parc de la Fraternité porte le nom de René Mayot, ancien conseiller municipal délégué. Or, le parvis de l'école Daniel Fousson a été dénommé « Place René Mayot » conformément à la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2012.

Parmi les autres propositions formulées par le Conseil de la Vie Locale de Croix de Neyrat, précité, figurent la dénomination suivante : « Complexe Sportif de la Fraternité ».

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver cette dénomination.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 février 2014
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjointe,

Christine DULAC-ROUGERIE